

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 6 juillet 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme. Julie Lamarche, OMA, greffière, Madame Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière et Madame Manon Moreau, conseillère en urbanisme

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

338-07-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

339-07-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 **Direction générale**
- 6.2 **Finances et trésorerie**

- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Adoption de la rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 7 novembre 2021
- 6.3.2 Amendement à la résolution numéro 307-06-2021 intitulée « Embauche d'un commis à l'accueil et à la perception - Service des finances et de la trésorerie »
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1840-08-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue du Nord
- 7.3 Adoption du Règlement numéro 1841-29-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur de la rue du Nord et de la rue du Sud (route 202) soit Zone Cc-2.
- 7.4 Avis de motion – Règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Dérogation mineure 2021-070 / 180 boulevard Yamaska
- 8.3 Dérogation mineure 2021-076 / 217 rue de l'Arctique
- 8.4 Dérogation mineure 2021-061 / 81 rue Janine-Sutto
- 8.5 PIIA 2021-073 / 138 rue du Pacifique
- 8.6 PIIA 2021-077 / 239-245 rue Principale
- 8.7 PIIA 2021-078 / 495 rue du Sud
- 8.8 PIIA 2021-025 / 85 rue Janine-Sutto
- 8.9 PIIA 2021-066 / 2021-067 / 2021-068 / 2021-069 - 21, 25, 29 et 33 rue Paul-Hébert
- 8.10 PIIA 2021-072 / 47 rue des Caraïbes
- 8.11 PIIA 2021-074 / 245 rue Principale
- 8.12 Modification PIIA 2021-024 / 401 rue du Sud
- 8.13 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-043 relatif à un projet d'usage de réparation, d'entretien et de vente de motos au 106 rue Dean - lot 3 799 376
- 8.14 Suivi PPCMOI 2021-041 / 105 rue Eccles
- 8.15 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-041 relatif à un projet d'ajout d'un logement au 105 rue Eccles - lot 3 357 248
- 8.16 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Renouvellement du mandat d'un membre du comité
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de dépense | Branchement au réseau de fibres optiques, installation du gaz naturel et prolongement du réseau électrique sur la rue Albany
- 9.2 Autorisation de signature - contrat de service général avec Énergir
- 9.3 Autorisation de dépense - Couche d'usure (pour divers travaux de voirie – Couche d'usure Faubourg Nature, Québec, Jean-Paul Lemieux
- 9.4 Autorisation de dépense - Pulvérisation et pavage de la rue Knight
- 9.5 Autorisation de dépense - Pulvérisation et pavage (rue Warmal, Cleary, Guy, Capri et Ville-Marie)

- 9.6 Octroi de contrat pour Galet - sous fondation rue Albany
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Pompier – Service de sécurité incendie
- 12.2 Démission – Commis aux pièces / contrôle de l'inventaire - Infrastructures et immobilisations
- 12.3 Démission – Commis de bibliothèque - Loisirs et culture
- 12.4 Départ à la retraite - Service des infrastructures et immobilisations - Yvan Falardeau
- 12.5 Départ à la retraite - Service de sécurité incendie - Mme Lyse Laberge
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Annulation de l'appel d'offres numéro 08-INF-P-21 pour la fourniture d'un chargeur sur roues
- 13.2 Annulation de l'appel d'offres numéro 09-INF-P-21 pour la fourniture d'une pelle mécanique
- 13.3 Contribution financière - Ride de filles
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

340-07-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

341-07-2021

Adoption de la rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 7 novembre 2021

Considérant l'élection municipale qui se tiendra le 7 novembre prochain;

Considérant que l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités autorise le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation autre que celui fixé par la Ministre pour les membres du personnel électoral;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'établir la rémunération des membres du personnel électoral comme suit:

1. Président d'élection

Un montant forfaitaire de 7 000 \$

2. Secrétaire d'élection

75% de la rémunération du président d'élection

3. Adjoint au président d'élection

50% de la rémunération du président d'élection

4. Membres de la Commission de révision de la liste électorale

- Président 24 \$ / heure

- Réviseur, secrétaire et agents 22 \$ / heure

* Sauf si l'agent réviseur est un huissier – tarif réel

- Préposé à l'accueil 20 \$ / heure

5. Responsable de salle

33 \$ / heure

6. Préposé au maintien de l'ordre et à l'information (PRIMO)

21 \$ / heure

7. Scrutateur chef (responsable des scrutateurs et secrétaires de la salle)

25 \$ / heure

8. Scrutateur (aussi pour bureau de vote par correspondance)

21 \$ / heure

9. Secrétaire du bureau de vote (aussi pour bureau de vote par correspondance)

18 \$ / heure

10. Table de vérification – identité des électeurs

Président de la table 17 \$ / heure

Autres membres 16 \$ / heure

11. Remplaçants

Lorsque non utilisé, 60 \$ par jour (en disponibilité)

Lorsqu' utilisé, le taux prévu pour le poste

12. Formation

Toute personne autre que le Président, le Secrétaire d'élection et l'adjoint au président d'élection, qui assiste à une formation en vue d'accomplir l'une ou l'autre des fonctions décrites précédemment une rémunération égale à celle prévue ci-avant pour chaque heure de formation.

13. Cumul

Une personne peut occuper plus d'un poste et sera rémunérée en fonction des heures travaillées; si elle occupe deux postes en même temps, c'est le taux horaire le plus élevé qui lui sera payé.

14. Rémunération payable au Trésorier (financement des partis)

Le trésorier de la ville à laquelle s'appliquent les sections 2 à 9 du chapitre 13 du titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'il exerce à l'égard des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers qu'il reçoit, la rémunération suivante :

- pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : 115 \$
- pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé, par candidat du parti lors de l'élection : 45 \$
- pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 60 \$
- pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : 220 \$
- par candidat, pour l'ensemble des autres fonctions : 35 \$

Que le montant payé aux membres du personnel électoral pour le kilométrage effectué avec une voiture personnelle est le même que celui attribué aux employés de la ville.

Que tout employé syndiqué de la Ville de Cowansville requis par le président d'élection à des tâches autres que celles désignées durant ses heures normales de travail a droit à une rémunération équivalente à celle qu'il toucherait suivant la convention collective qui lui est applicable.

Que tout employé cadre requis par le président d'élection à des tâches autres que celles désignées durant ses heures normales de travail a droit de recevoir une rémunération équivalente à celle qu'il toucherait suivant la politique régissant les conditions de travail des employés cadres en vigueur.

Que la résolution 275-07-2017 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité

342-07-2021

Amendement à la résolution numéro 307-06-2021 intitulée « Embauche d'un commis à l'accueil et à la perception - Service des finances et de la trésorerie »

Considérant la résolution numéro 307-06-2021 adoptée par le conseil municipale lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2021;

Considérant qu'une erreur administrative s'est glissée dans la dénomination du poste;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu de corriger cette erreur afin que la dénomination soit la même que celle prévue à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 307-06-2021 intitulée « Embauche d'un commis à l'accueil et à la perception - Service des finances et de la trésorerie » de la façon suivante :

- Modifier le titre de la résolution en remplaçant le terme « commis » par le terme « agent »;
- Modifier le dernier paragraphe en remplaçant le terme « commis accueil et perception » par le terme « agent à l'accueil et à la perception ».

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

343-07-2021

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal

Je, Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal*. Ce règlement a pour objet à procéder à certaines modifications, notamment en ce qui a trait au calendrier des séances, ainsi qu'aux périodes de questions.

Je dépose le projet de règlement intitulé : Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

344-07-2021

Adoption du règlement numéro 1840-08-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue du Nord

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement du plan d'urbanisme;

Considérant que la Ville désire modifier les affectations dans le secteur de la rue du Nord pour permettre l'agrandissement de la zone résidentielle de forte densité, et ce, à même la zone commerciale-industrielle existante;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 4 mai 2021 sous la résolution numéro 204-05-2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 205-05-2021;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, publié le 14 mai;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1840-08-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue du Nord.

Adoptée à l'unanimité

345-07-2021

Adoption du Règlement numéro 1841-29-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur de la rue du Nord et de la rue du Sud (route 202) soit Zone Cc-2.

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier les usages dans le secteur de la rue du Nord pour permettre l'agrandissement de la zone résidentielle de forte densité, et ce, à même la zone commerciale Cga-1 existante;

Considérant que la Ville désire densifier en hauteur le secteur d'une partie de la rue du Sud, à la hauteur de la route 202, soit la zone Cc-2;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2021 par la résolution 206-05-2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 207-05-2021;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de 15 jours, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, avis publié le 29 mai 2021;

Considérant qu'un second projet a été adopté, sans modification, à la séance du 1^{er} juin 2021 par la résolution numéro 279-06-2021;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville, suivant un avis public publié le 10 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 1841-29-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur de la rue du Nord et de la rue du Sud (route 202) soit Zone Cc-2.

Adoptée à l'unanimité

346-07-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves

Je, Monsieur le conseiller Philippe Mercier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le* règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves. Ce règlement a pour objet de modifier le plan des aires d'aménagement prioritaires et de réserves en permutant un secteur présentement situé en zone résidentielle de réserve (route 202) et un secteur présentement situé en zone prioritaire d'aménagement (rue Albert).

347-07-2021

Adoption du projet de règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme;

Considérant que la Ville désire modifier son plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves suite à l'évolution de son développement depuis la refonte des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 juillet 2021 sous la résolution numéro 346-07-2021;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite de 15 jours, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'aux règles édictées par tout décret et arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et qu'un avis public sera publié à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1840-10-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan des zones d'aménagement prioritaires et de réserves.

De procéder à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'à toute directive émise par décret et arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

348-07-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

349-07-2021

Dérogation mineure 2021-070 / 180 boulevard Yamaska

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2021-070 / 180 boulevard Yamaska », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 16 juin 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De rejeter la demande de dérogation mineure 2021-070 relative à la propriété sise au 180 boulevard Yamaska, lot 3 357 279 du cadastre du Québec, et de ne pas permettre que l'appareil mécanique (génératrice) ainsi que les bonbonnes soient localisés dans la cour avant alors que le règlement de zonage l'autorise uniquement dans les cours latérales et arrières à 2 mètres minimum d'une ligne latérale et arrière avec camouflage d'une rue publique.

RAISONS DU REFUS :

1. Installation sans validation auprès de la municipalité au préalable.
2. Des équipements imposants avec gabarit commercial ou agricole.
3. Malgré l'existence d'un petit aménagement paysager formé d'arbustes caduc, ce dernier ne permet pas de diminuer l'impact négatif.
4. La visibilité des équipements est très visible de l'intersection.
5. La cour avant visé dont l'emplacement des équipements dérogatoires est utilisé principalement par les propriétaires et visiteurs. D'ailleurs, on y retrouve la seule aire de stationnement ainsi que l'entrée du garage.

Adoptée à l'unanimité

350-07-2021

Dérogation mineure 2021-076 / 217 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2021-076 / 217 rue de l'Arctique », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 16 juin 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2021-076 relative à la propriété sise au 217 rue de l'Arctique, lot 6 362 244 du cadastre du Québec, de manière à permettre que l'entrée charretière soit de 7,93 mètres (26 pieds) alors que le règlement de zonage en vigueur exige 7 mètres (23 pieds) maximum.

Adoptée à l'unanimité

351-07-2021

Dérogation mineure 2021-061 / 81 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2021-061 / 81 rue Janine-Sutto », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 16 juin 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2021-061 relative à la propriété sise au 81 rue Janine-Sutto, lot 6 337 720 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la marge arrière minimale soit de 5,6 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur exige 7,5 mètres dans la zone Rc-20.

Adoptée à l'unanimité

352-07-2021

PIIA 2021-073 / 138 rue du Pacifique

Considérant l'avis non favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-073 / 138 rue du Pacifique », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De rejeter la demande de PIIA 2021-073 relative à la propriété sise au 138 rue du Pacifique, lot 5 034 697 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

RAISONS DU REFUS :

- Modèle style "maison de ferme", moins approprié pour le secteur immédiat.
- Toiture 2 pentes avec pignons ouverts, style peu utilisé contrairement au modèle 4 pentes.
- Garage prédominant.
- Revêtement vertical prédominant.
- Façade sur rue secondaire, sans recherche architecturale d'adaptation pour lot de coin.

Adoptée à l'unanimité

353-07-2021

PIIA 2021-077 / 239-245 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-077 / 239-245 rue Principale », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-074 relative à la propriété sise au 239-245 rue Principale, lot 3 357 427, de manière à permettre la réfection sur l'élévation latérale droite du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

354-07-2021

PIIA 2021-078 / 495 rue du Sud

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-078 / 495 rue du Sud », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2021-078 relative à la propriété sise au 495 rue du Sud, lots 3 355 947 et 6 336 068, de manière à permettre l'installation d'un nouvel affichage, pour les motifs suivants :

- L'affichage proposé ne satisfait pas aux critères et objectifs du règlement PIIA en vigueur, à son annexe V, notamment sur la sobriété de l'affichage sur la façade avant du bâtiment, et l'harmonisation du matériau utilisé en lien avec le revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité

355-07-2021

PIIA 2021-025 / 85 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-025 / 85 rue Janine-Sutto », datés du 4 mars 2021, révisés le 8 avril 2021 et le 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-025 relative à la propriété sise au 85 rue Janine-Sutto, lot 6 344 782 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements avec garage de type isolé.

Adoptée à l'unanimité

356-07-2021

PIIA 2021-066 / 2021-067 / 2021-068 / 2021-069 - 21, 25, 29 et 33 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-066 / 2021-067 / 2021-068 / 2021-069 – 21, 25, 29 et 33 rue Paul-Hébert », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver les demandes de PIIA 2021-066 / 2021-067 / 2021-068 / 2021-069 relatives aux propriétés sises au 21, 25, 29 et 33 rue Paul-Hébert, lots 6 386 060, 6 386 061, 6 386 067 et 6 386 068, de manière à permettre la construction d'habitations trifamiliales de type isolé.

Adoptée à l'unanimité

357-07-2021

PIIA 2021-072 / 47 rue des Caraïbes

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-072 / 47 rue des Caraïbes », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-072 relative à la propriété sise au 47 rue des Caraïbes, lot 6 381 744 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

358-07-2021

PIIA 2021-074 / 245 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-074 / 245 rue Principale », datés du 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-074 relative à la propriété sise au 239-245 rue Principale, lot 3 357 427, de manière à permettre l'installation d'un nouvel affichage à la structure existante.

Adoptée à l'unanimité

359-07-2021

Modification PIIA 2021-024 / 401 rue du Sud

Considérant l'avis favorable de façon majoritaire du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Suivi PIIA 2021-024 / 401 rue du Sud », datés du 6 mai 2021 et révisés le 10 juin 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de PIIA 2021-024 relative à la propriété sise au 401 rue du Sud, lot 3 356 617 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un nouvel affichage et de peindre les cadrages des fenêtres en noir.

CONDITION: Que le panneau posé sur la partie verticale de la cheminée soit décalé de la paroi d'un minimum de 150 mm de manière à visualiser la maçonnerie et lui donner un effet «3D».

Adoptée à l'unanimité

360-07-2021

Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-043 relatif à un projet d'usage de réparation, d'entretien et de vente de motos au 106 rue Dean - lot 3 799 376

Considérant qu'un projet d'occupation pour une entreprise de réparation, d'entretien et de vente de motos au 106 rue Dean a été déposé à la Ville;

Considérant que le projet est localisé en zone industrielle et qu'il répond partiellement aux dispositions de la réglementation de zonage, notamment l'atelier de menuiserie à l'intérieur d'un établissement y est autorisé;

Considérant que le projet s'intègre dans la stratégie de création d'emplois;

Considérant que le projet présente certains éléments non conformes au règlement de zonage en vigueur, notamment en ce qui concerne l'usage de vente aux détails, et que la Ville croit qu'il est d'intérêt de l'approuver;

Considérant que le projet tel que présenté est conforme aux critères et objectifs du plan d'urbanisme en vigueur notamment au niveau du plan d'affectation des sols qui stipule que l'aire sera réservée presque exclusivement aux activités industrielles et commerciales présentant des caractéristiques semblables aux activités industrielles en terme de besoin d'espace et d'inconvénient pour le voisinage;

Considérant le Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vigueur;

Considérant qu'un premier projet a été adopté à la séance régulière du 4 mai 2021 sous le numéro 229-05-2021;

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la Covid-19, avis publié le 13 mai 2021;

Considérant qu'une modification au premier projet, d'ordre cléricale a été apportée de manière à remplacer le titre

« Adoption du second projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-043 relatif à un projet d'ajout d'un logement au 106 rue Dean - lot 3 799 376 »

par

« Adoption du second projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-043 relatif à un projet d'usage de réparation, d'entretiens et de vente de motos au 106 rue Dean - lot 3 799 376 ».

Considérant qu'un second projet a été adopté avec modification à la séance régulière du 1er juin 2021 sous le numéro 285-06-2021;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 17 juin 2021 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter la résolution du projet PPCMOI numéro 2021-043, afin d'autoriser, sur l'immeuble situé au 106, rue Dean (lot 3 799 376 du cadastre du Québec), l'usage « Vente aux détails de motos », et ce, contrairement à la grille des usages et des constructions visant la zone 1- 2 du règlement de zonage 1841 - annexe VI, art. 139.

D'assujettir le projet PPCMOI numéro 2021-043 aux conditions suivantes:

1. Le propriétaire devra s'assurer d'aménager des bandes de verdure et plantation conforme à la réglementation en vigueur lors du dépôt du permis d'occupation et de transformation;
2. Aucun entreposage de pièces ou véhicules non en état de fonctionnement n'est autorisé sans qu'une clôture n'y soit installée pour dissimuler toute l'aire d'entreposage s'il y a lieu;
3. La vente est autorisée sous réserve des opérations de l'atelier de réparation. Dans le cas de l'arrêt du service de réparation et d'entretien des motos, la vente deviendra interdite.

Adoptée à l'unanimité

361-07-2021

Suivi PPCMOI 2021-041 / 105 rue Eccles

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juin 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PPCMOI 2021-041 / 105 rue Eccles » datés du 8 avril et révisés le 10 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver les plans architecturaux de la demande de PPCMOI 2021-041 relative à la propriété sise au 105 rue Eccles, lot 3 357 248, de manière à permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale de manière à aménager un logement secondaire.

Adoptée à l'unanimité

362-07-2021

Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-041 relatif à un projet d'ajout d'un logement au 105 rue Eccles - lot 3 357 248

Considérant qu'un projet d'agrandissement pour l'ajout d'un second logement semi-autonome dans la résidence existante localisée au 105 rue Eccles a été déposé à la Ville;

Considérant que le projet est localisé en zone agricole et qu'il répond aux dispositions de la réglementation provinciale découlant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, ch. P-41.1, r. 1.1), notamment:

1. partager la même adresse civique que le logement principal;
2. partager le même accès au système d'approvisionnement électrique, d'approvisionnement d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées que le logement principal;
3. être relié au logement principal de façon à permettre la communication par l'intérieur.

Considérant que le projet s'intègre dans la stratégie d'adapter le logement aux diverses populations en y consolidant un milieu de vie existant par le mixage des familles;

Considérant que le projet satisfait à certains objectifs du plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville, notamment celui de stimuler la solidarité communautaire (objectif 4.2);

Considérant que le projet présente certains éléments non conformes au règlement de zonage en vigueur, notamment en ce qui concerne l'usage, et que la Ville croit qu'il est d'intérêt de l'approuver;

Considérant le Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vigueur;

Considérant que le projet tel que présenté est conforme aux critères et objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un premier projet a été adopté à la séance régulière du 4 mai 2021 sous le numéro 228-05-2021;

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une consultation écrite de 15 jours, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la Covid-19, publié le 13 mai 2021;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 1er juin 2021 par la résolution numéro 284-06-2021;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 17 juin 2021 ;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre les projets de résolution adoptés du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et la résolution soumise pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter la résolution relative au projet PPCMOI numéro 2021-041, afin d'autoriser, sur l'immeuble situé au 105, rue Eccles (lot 3 357 248 du cadastre du Québec) :

1. l'usage classification " 2e log" (Logement supplémentaire) sur ledit immeuble, et ce, contrairement à la grille des usages et des constructions visant la zone DESH-10 du règlement de zonage 1841 – annexe VI, art. 139;
2. de déroger au paragraphe 6 de l'article 134 du règlement de zonage 1841 de la manière suivante :
 - a. avoir plus d'une chambre et pièce alors que le logement secondaire ne peut comporter qu'une seule chambre à coucher ou pièce autre que la cuisine, salle à dîner, salle de séjour ou salle de bain;
 - b. avoir une superficie de plancher de 90 m² alors que le logement supplémentaire ne peut excéder 45 m².

D'assujettir le projet PPCMOI numéro 2021-041 aux conditions suivantes :

1. le propriétaire devra s'assurer d'avoir une installation septique conforme au projet et à la réglementation en vigueur lors du dépôt du permis de construire;
2. le logement supplémentaire ne peut être occupé que par un membre de la famille immédiate du second degré des propriétaires (père, mère ou fille et fils et leurs conjoints respectifs). Le requérant ou propriétaire devra déposer annuellement une preuve du lien de parenté;
3. l'architecture du projet et son aménagement paysager devront avoir reçu une nouvelle recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme et d'une autorisation du conseil s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité

363-07-2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Renouvellement du mandat d'un membre du comité

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 1598 constituant un Comité consultatif d'urbanisme, le Comité est composé de huit membres dont deux membres du conseil municipal et six citoyens nommés par le conseil municipal;

Considérant que le règlement prévoit que le mandat des membres nommés, autres que les conseillers municipaux, est de deux (2) ans, et que ce mandat peut être renouvelé à la discrétion du conseil;

Considérant que M. Marc Béland a terminé son second mandat au CCU en 2020 et que ce dernier nécessite d'être renouvelé;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De mandater M. Marc Béland, pour un mandat d'un terme de deux ans, soit du 6 juillet 2021 au 6 juillet 2023, à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

364-07-2021

Autorisation de dépense | Branchement au réseau de fibres optiques, installation du gaz naturel et prolongement du réseau électrique sur la rue Albany

Considérant le développement du parc industriel dans le secteur de la rue Albany et la vente potentielle de terrains dans ce secteur;

Considérant que le Service des infrastructures et immobilisations désire procéder à la liaison au réseau de fibres optiques sur la rue Albany, à l'installation du gaz naturel et au prolongement du réseau électrique;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 28 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 173 000 \$ taxes nettes pour procéder aux travaux de branchement du réseau de fibres optiques, à l'installation du gaz naturel et au prolongement du réseau électrique sur une partie de la rue Albany, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le Règlement d'emprunt 1895 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$.

Que le terme de remboursement de cet emprunt en vertu du règlement 1895 soit de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

365-07-2021

Autorisation de signature - contrat de service général avec Énergir

Considérant que le Service des infrastructures et immobilisations désire procéder à la liaison au réseau de fibres optiques sur la rue Albany, à l'installation du gaz naturel et au prolongement du réseau électrique;

Considérant que la compagnie Énergir s.e.c. s'est vue attribuer le mandat de desservir en gaz naturel la rue Albany sur une distance d'environ 620 mètres;

Considérant que la compagnie Énergir désire obtenir l'autorisation de la Ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le directeur des infrastructures et des immobilisations à signer le contrat de service à intervenir avec Énergir s.e.c. selon les termes du « Contrat de services – D1 : Général ».

De puiser les deniers requis au paiement de la contribution au projet d'extension du réseau d'un montant estimé de 84 000 \$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 1895 conformément à la résolution 364-07-2021 intitulée : Autorisation de dépenses – Branchement au réseau de fibres optiques, installation du gaz naturel et prolongement du réseau électrique sur la rue Albany.

Adoptée à l'unanimité

366-07-2021

Autorisation de dépense - Couche d'usure (pour divers travaux de voirie – Couche d'usure Faubourg Nature, Québec, Jean-Paul Lemieux

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 adopté le 21 décembre 2020;

Considérant que la couche d'usure est nécessaire dans le secteur Faubourg Nature, Québec et Jean-Paul Lemieux, afin de maintenir un niveau de service acceptable et sécuritaire pour les usagers;

Considérant que les travaux seront réalisés en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 22 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 110 000 \$ taxes nettes pour des travaux de couche d'usure dans le secteur Faubourg Nature, rue Québec et rue Jean-Paul Lemieux, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement 1884 et que le terme de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

367-07-2021

Autorisation de dépense - Pulvérisation et pavage de la rue Knight

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 adopté le 21 décembre 2020;

Considérant que des travaux de pavage sont nécessaires sur la rue Knight afin de maintenir un niveau de service acceptable et sécuritaire pour les usagers;

Considérant qu'une partie des travaux sera réalisée en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 16 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 113 000 \$ taxes nettes pour divers travaux de pulvérisation et de pavage sur la rue Knight, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1884 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

368-07-2021

Autorisation de dépense - Pulvérisation et pavage (rue Warmal, Cleary, Guy, Capri et Ville-Marie)

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 adopté le 21 décembre 2020;

Considérant que des travaux de pavage sont nécessaires sur diverses rues de la municipalité afin de maintenir un niveau de service acceptable et sécuritaire pour les usagers;

Considérant qu'une partie des travaux sera réalisée en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 16 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 183 000 \$ taxes nettes pour de travaux de pulvérisation et pavage (rue Warmal, Cleary, Guy, Capri et Ville-Marie), tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1884 et que le terme de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

369-07-2021

Octroi de contrat pour Galet - sous fondation rue Albany

Considérant le projet pour la préparation des fondations du site du nouveau garage municipal autorisé par la résolution numéro 184-04-2021;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré pour l'achat de galet à Excavation Robin Choinière pour un montant estimé de 87 725,93 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le surplus accumulé non affecté, conformément à la résolution 184-04-2021 intitulée « Autorisation de dépense – Préparation fondation site du nouveau garage municipal », le tout selon les quantités réelles utilisées.

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

370-07-2021

Démission – Pompier – Service de sécurité incendie

Considérant que M. Luc Pépin a remis au chef de division aux opérations, le 6 juin 2021, sa lettre de démission au poste de pompier;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'accepter la démission de M. Luc Pépin à compter du 21 juin 2021.

De remercier M. Luc Pépin pour les services rendus au Service de la sécurité incendie au cours des 15 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

371-07-2021

Démission – Commis aux pièces / contrôle de l'inventaire - Infrastructures et immobilisations

Considérant que M. Marc-André Béliveau a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 22 juin 2021, sa lettre de démission au poste de Commis aux pièces / contrôle de l'inventaire;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accepter la démission de M. Marc-André Béliveau à compter du 2 juillet 2021.

De remercier M. Marc-André Béliveau pour les services rendus à la Ville au cours de la dernière année et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

372-07-2021

Démission – Commis de bibliothèque - Loisirs et culture

Considérant que Mme Nicole Soulard a remis au directeur du Service des loisirs et de la culture, le 22 juin 2021, sa lettre de démission au poste de Commis de bibliothèque;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Nicole Soulard à compter du 6 juillet 2021.

De remercier Nicole Soulard pour les services rendus à la Ville au cours des 6 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

373-07-2021

Départ à la retraite - Service des infrastructures et immobilisations - Yvan Falardeau

Considérant que M. Falardeau a oeuvré au sein du Service des infrastructures et immobilisations au cours des 24 dernières années;

Considérant que M. Yvan Falardeau, technicien en assainissement des eaux, a annoncé à la Ville son départ à la retraite le 1^{er} juillet 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De prendre acte du départ à la retraite de M. Yvan Falardeau.

De remercier M. Falardeau pour ses loyaux services au cours des 24 dernières années.

Adoptée à l'unanimité

374-07-2021

Départ à la retraite - Service de sécurité incendie - Mme Lyse Laberge

Considérant que Mme Lyse Laberge, adjointe administrative, a annoncé à la Ville son départ à la retraite le 28 juin 2021;

Considérant que Mme Lyse Laberge a oeuvré au sein de la Ville de Cowansville au cours des 45 dernières années;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De prendre acte du départ à la retraite de Mme Lyse Laberge.

De remercier Mme Laberge pour ses loyaux services au cours des 45 dernières années envers les citoyens et la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

375-07-2021

Annulation de l'appel d'offres numéro 08-INF-P-21 pour la fourniture d'un chargeur sur roues

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un chargeur sur roues (appel d'offres numéro 08-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres;

Considérant que les soumissions ont été analysées;

Considérant que pour des raisons administratives, il est dans l'intérêt de la Ville d'annuler l'appel d'offres;

Considérant que la Ville ne s'est engagée à accepter aucune des soumissions déposées;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres numéro 08-INF-P-21 pour la fourniture d'un chargeur sur roues et de rejeter toutes les soumissions déposées et ouvertes le 15 avril 2021

Adoptée à l'unanimité

376-07-2021

Annulation de l'appel d'offres numéro 09-INF-P-21 pour la fourniture d'une pelle mécanique

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'une pelle mécanique (appel d'offres numéro 09-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres;

Considérant que les soumissions ont été analysées;

Considérant que pour des raisons administratives, il est dans l'intérêt de la Ville d'annuler l'appel d'offres;

Considérant que la Ville ne s'est engagée à accepter aucune des soumissions déposées;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres numéro 09-INF-P-21 pour la fourniture d'une pelle mécanique et de rejeter toutes les soumissions déposées et ouvertes le 15 avril 2021

Adoptée à l'unanimité

377-07-2021

Contribution financière - Ride de filles

Considérant que l'organisme « Ride de filles » tiendra son activité de levée de fonds annuelle le 10 juillet 2021;

Considérant que l'organisme « Ride de filles » demande une aide financière en 2021;

Considérant que le conseil municipal est en faveur de ce soutien financier pour l'année 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder à « Ride de filles » une contribution financière d'un montant de 1 000 \$ pour l'année 2021, qui sera versée directement à la Fondation du cancer du sein du Québec.

De s'assurer que l'organisme respecte toutes les mesures sanitaires provinciales pour son personnel et envers la clientèle en lien avec la pandémie.

De permettre à « Ride de filles » d'utiliser les stationnements du pavillon des sports pour la tenue de leur événement annuel.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi tenue le 15 juin 2021;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 11 mai 2021;
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 18 mai 2021;
- Liste des dépenses par approbateurs – Juin 2021;
- Rapport des transferts budgétaires – Juin 2021;
- Rapport des déboursés – Juin 2021;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville – Juin 2021;
- Statistiques – Permis de construction – Juin 2021.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

378-07-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h23.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.